

**OBJET DESAFFECTATION ET REAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PHILIPPE VINSON A LA MONTAGNE**

La Commune est propriétaire d'un logement de fonction dépendant de l'Ecole élémentaire Philippe Vinson sis au 34, route des Palmiers à la Montagne sur terrain cadastré section BZ 1296 partie.

Occupé par Mme CORRE M. Claude divorcée MARTIN, professeure des écoles de son état, celle-ci a signifié par courrier du 24 août 2014 à la municipalité sa libération du logement depuis le 31 juillet 2014.

Compte tenu de la mise en œuvre du Décret n° 2014 – 457 du 07 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, la libération du logement de fonction attenant à l'enceinte scolaire constitue l'opportunité pour la ville de mettre en place des activités récréatives et éducatives (activités périscolaires) en pause méridienne et après l'école à 15h15 au sein de l'établissement scolaire.

En conséquence, il convient de désaffecter ledit logement en tant que logement de fonction et de le réaffecter comme local scolaire.

Je vous propose de vous prononcer dans un premier temps sur la désaffectation du logement de fonction sis au 34, route des Palmiers dépendant de l'Ecole élémentaire Philippe Vinson et dans un deuxième temps sur sa réaffectation en tant que local scolaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14741-1-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
08/12/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET DESAFFECTATION ET REAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PHILIPPE VINSON A LA MONTAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/741 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim CADJEE, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve d'abord la désaffectation du logement de fonction sis au 34, route des Palmiers sur terrain cadastré BZ 1296 partie, dépendant de l'Ecole élémentaire Philippe Vinson à la Montagne et ensuite sa réaffectation en tant que local scolaire.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer les actes ou les documents de toute nature y afférents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14741-2-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
08/12/2014



Gilbert ANNETTE